

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 août 2017**

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 8 de votants : 8 date de convocation : 03/08/2017

L'an deux mil dix-sept le dix août, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre LEROY, Maire.

Etaient présents : Pierre LEROY, Luc CHARDRONNET, Jean Luc PEYRON, Henri FAURE
GEORS, Alain PROUVE, Jean GABORIAU, Olivier REY, Michel CAMUS,

Absents représentés : /

Absents non représentés : Estelle ARNAUD, Magali MEYZENC,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil approuve et signe le compte rendu du précédent Conseil Municipal réuni en séance publique. Lecture est donnée de l'ordre du jour :

MARCHES PUBLICS

ACQUISITION MATERIEL POUR LA MAIRIE

Equipement standard téléphonique

ACQUISITION MATERIEL

Vitrine affichage extérieur

GROUPEMENT DE COMMANDES communes : Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey, La Salle- les- Alpes, Briançon, Puy Saint Pierre, Puy Saint André.

Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de prestation de service de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane pour la saison d'hiver 2017/2018

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

Télégestion et pose de compteurs aux réservoirs d'eau potable

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

Mise en place des compteurs de facturation za Pont la Lame

EAU

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

Signature des statuts modifiés / entrée Commune de Névache

SANTE AU TRAVAIL

SERVICE MEDICOM du CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES / COMMUNE

Signature avenant convention de mise en œuvre de la médecine préventive

FINANCES

PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Conseil Départemental 2017

Objet : MARCHES PUBLICS :

ACQUISITION MATERIEL POUR LA MAIRIE

Equipement standard téléphonique

Rapporteur : Pierre LEROY

Le standard téléphonique de la Mairie étant devenu obsolète, il est nécessaire de le renouveler et de s'équiper en fonction de ses propres critères.

Plusieurs prestataires ont été consultés pour cette acquisition, lecture est donnée de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de retenir la proposition de Véodis pour un montant de 2 363.56€HT.

Autorise le Maire à signer la proposition.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2017.

Objet : MARCHES PUBLICS :

ACQUISITION MATERIEL

Vitrine affichage extérieur

Rapporteur : Luc CHARDRONNET

Afin d'optimiser l'information aux habitants, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle vitrine d'affichage extérieure en Mairie.

Plusieurs prestataires ont été consultés, lecture est donnée de l'analyse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de retenir la proposition d'ARTECK pour un montant de 427€HT.

Autorise le Maire à signer la proposition.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2017.

Objet : MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES communes : Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Briançon, Puy Saint Pierre, Puy Saint André.

Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de prestation de service de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane pour la saison d'hiver 2017/2018

Rapporteur : Alain PROUVE

- Après que Monsieur le Maire ait rappelé au Conseil Municipal que les secours sur pistes sont placés sous la responsabilité du Maire, et que, si les secours en tant que tels ont été délégués à l'exploitant du domaine skiable, le transport des blessés à partir du front de neige vers la structure la plus adaptée est resté à la charge des communes ;
- Considérant l'offre médicale en baisse ces dernières années sur la vallée de la Guisane, et l'augmentation du nombre de transports afin d'évacuer les blessés sur le Centre Hospitalier de Briançon, entraînant ainsi des coûts supplémentaires pour les communes et des difficultés pour contractualiser avec les transporteurs sanitaires ;
- Considérant le fonctionnement coordonné entre les communes du Monétier-les-Bains, de la Salle-les-Alpes et de Saint-Chaffrey l'hiver dernier qui a permis de démontrer l'intérêt d'une mutualisation des moyens en transport sanitaire sur la vallée de la Guisane, tant en terme d'efficacité que d'organisation ;
- Considérant la demande des Communes de Briançon, de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André d'intégrer le groupement ;
- Considérant qu'il est ainsi envisagé entre les communes du Monétier-les-Bains, de la Salle-les-Alpes, de Briançon, de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André et de Saint-Chaffrey, la création d'un groupement de commandes afin de passer un marché de prestations de services unique pour l'ensemble de la vallée pour les transports sanitaires de l'hiver 2017/2018 ;

- Considérant qu'une convention constitutive de ce groupement serait alors signée entre les parties, prévoyant la désignation d'un responsable de la procédure de passation du marché, la Commission d'Appel d'Offres compétente étant une Commission d'Appel d'Offres Mixte, constituée de représentants de la Commission d'Appel d'Offres de chacun des membres du groupement ayant voix délibérative ;
- Considérant par ailleurs que chacun des membres devra gérer son marché, et que ce dernier prendra la forme d'un MAPA, sans minimum et sans maximum, qui prendra en compte les spécificités des besoins de chaque commune tout en favorisant la mutualisation des moyens :

Transport sanitaire de blessés du front de neige de St-Chaffrey au Cabinet médical de la commune ou, à défaut, aux cabinets médicaux de la Salle-les-Alpes ou du Monétier-les-Bains, ou au Centre Hospitalier de Briançon
Transport sanitaire de blessés du front de neige de La Salle les Alpes au Cabinet médical de la commune, au Centre de Santé du Monétier ou au Centre Hospitalier de Briançon
Transport sanitaire de blessés du front de neige du Monétier les Bains au centre hospitalier de Briançon
Transport sanitaire de blessés du front de neige de Briançon au centre hospitalier de Briançon
Transport sanitaire de blessés du front de neige de Puy Saint Pierre au centre hospitalier de Briançon
Transport sanitaire de blessés du front de neige de Puy Saint André au centre hospitalier de Briançon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et du Décret du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

- Décide la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane pour la saison d'hiver 2017-2018, dont les membres sont :
 - La Commune du Monétier-les-Bains,
 - La Commune de Saint-Chaffrey,
 - La Commune de La Salle-les-Alpes
 - La Commune de Briançon
 - La Commune de Puy Saint Pierre
 - La Commune de Puy Saint André.
- Dit que la Commune de La Salle les Alpes sera responsable de la procédure de passation du marché.
- Dit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres Mixte constituée de chaque membre du groupement.
- Désigne pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres Mixte du groupement de commandes, et en application des articles L.2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - 2 élus titulaires et 2 suppléants pour les Communes du Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes et Saint-Chaffrey et de 1 élu titulaire et 1 suppléant pour les Communes de Briançon, Puy Saint Pierre et Puy Saint André.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la Convention constitutive du groupement de commandes.
- Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits aux budgets 2017 et 2018 de la Commune.

Objet : MARCHES PUBLICS :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

Télégestion et pose de compteurs aux réservoirs d'eau potable

Rapporteur : Michel CAMUS

Vu l'intégration de la commune au sein de la SPL Eau Service Hautes Durance en 2016 ;

Considérant que la collectivité peut faire appel à cette entité par contrats « in house », également appelés marchés de prestations internes ou intégrées.

Ils désignent des contrats conclus entre deux personnes morales distinctes, mais dont l'une peut être regardée comme le prolongement administratif de l'autre. Leur particularité est de pouvoir déroger aux règles de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics.

- Mise en place de la télégestion :

Le projet est de contrôler en permanence le débit du réseau en installant une télégestion de la production qui mesurerait notamment les niveaux d'eau des réservoirs ainsi que le comptage du volume distribué.

La commune pourrait récupérer les données par le biais de ce système.

La SPL Eau Services Haute Durance propose cette prestation pour un coût de :

Pour les trois compteurs des réservoirs : 13 826.32 € HT

Pour les trois compteurs de prélèvement : 3 658.24 € HT

Ce projet implique la mise en place de compteurs compatibles :

- Pose de compteur aux réservoirs d'eau potable :

La collectivité possède trois réservoirs d'eau potable, il serait nécessaire de mettre en place trois compteurs électromagnétiques de type smateowater octave.

La SPL Eau Services Haute Durance propose cette prestation pour un coût de **6 515.32 € HT**.

Pour cette mission le montant total est de **23 999.88€ HT**

Il est précisé que cette opération est subventionnée par le Département et l'Agence de l'Eau à 50% soit 12 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer les propositions de la SPL Eau Services Haute Durance.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2017.

Objet : MARCHES PUBLICS :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

Mise en place des compteurs de facturation za Pont la Lame

Rapporteur : Michel CAMUS

La collectivité souhaiterait mettre en place des compteurs individuels d'eau potable sur le secteur de Pont La Lame. Les compteurs électromagnétiques seraient mis dans les regards existants.

Il est nécessaire de mettre 15 DN 20 et 1 DN 50.

La SPL Eau Services Haute Durance propose cette prestation pour un coût de **4 944.90 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la proposition de la SPL Eau Services Haute Durance de 4 944.90 € HT.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2017.

Objet : SANTE AU TRAVAIL

SERVICE MEDICOM du CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES / COMMUNE

Signature avenant convention de mise en œuvre de la médecine préventive

Rapporteur : Pierre LEROY

Vu le code des communes et le code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le code du travail ;

La collectivité est adhérente au service médicom pour la mise en oeuvre de la surveillance médicale de ses agents et les actions sur le milieu du travail.

Conformément aux dispositions aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 26/01/1984 modifiée et afin de renforcer son action en matière de santé au travail et de permettre de répondre au mieux aux obligations, le centre de gestion des Hautes Alpes a décidé d'intégrer des infirmier(ères) de santé au travail.

Compte tenu de la nouvelle organisation du service de Médecine préventive du Centre de Gestion et de la validation de la réalisation d'entretiens infirmiers par le conseil d'Administration en date du 14 avril 2017, les conventions en cours sont modifiées à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il est nécessaire de signer un nouvel avenant qui précisera les tarifs des entretiens infirmiers, celui des autres visites reste inchangé.

L'avenant prévoit, au regard de la réglementation en vigueur, de faire bénéficier des prestations suivantes :
Visite d'embauche : au moment du recrutement,
Visites périodiques : tous les deux ans pour tous les agents,
Visites occasionnelles : de reprises et pré reprises lors d'une longue absence.

Lecture est donnée de l'avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la médecine préventive.

Objet : FINANCES

PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Conseil Départemental 2017

Rapporteur : Pierre LEROY

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de Puy Saint André au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 0.40 € par habitant soit $492 \times 0.40 = 196.80$ €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide une participation de 196.80 € (cent quatre-vingt-seize euros et quarante vingt centimes) au Fonds de Solidarité pour le logement ;

Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

Autorise le Maire à régler la dépense.